

L'État nous observe, crevons lui les yeux !

Lucioles

Les travaux pour la mise en place du plan de vidéosurveillance de la ville de Paris (« Plan 1000 caméras ») viennent de commencer. Ce dispositif a pour but de doter la préfecture de police de 1226 nouvelles caméras (dont 250 avant la fin 2011) qui s'ajouteront aux 400 qu'elle possède déjà. Il s'agit aussi de créer un réseau afin d'interconnecter les caméras de la préfecture avec celles de leurs collabos (En particulier les 10 000 caméras des réseaux de transport mais aussi 2000 autres dans différents magasins, stades, musées...). Ce qui revient à créer un système de visionnage depuis les commissariats de plus de 13 000 caméras dont les images, qui peuvent identifier une personne à 250 mètre et lire une plaque d'immatriculation jusqu'à 70 mètres, pourront être vues en direct et conservées pendant 30 jours. Permettant ainsi d'arrêter après coup des personnes qui auraient évités le flag. Tout cela dans le but de renforcer encore plus le contrôle, de nous faire sentir leur présence à chaque coin de rue, de jour comme de nuit qu'ils soient présents physiquement ou non. Des liens vers des plans et des listes détaillées des nouvelles caméras du quartier sont disponibles sur le site du bulletin.

Quelques petites techniques :

- **Obstruer la caméra** : Il suffit d'entourer la caméra d'un sac plastique opaque, d'un foulard (sans ADN), d'un tissu, d'un sticker (sans empreintes)... ce qui permet à la caméra d'être aveugle mais elle reste cependant en bon état.
- **Rendre la caméra aveugle** : (Prévoir des fringues à usages uniques sans ADN dans le cas où tu te salis). Prendre un pistolet à eau pour enfants assez puissant et le remplir de peinture diluée à l'eau. Il suffit ensuite de projeter la peinture sur la caméra pour obstruer sa lentille. Ça évitera un peu d'escalade, et on peut espérer saboter une dizaine de camera en une heure.
- **Le sabotage des câbles** : Il est possible de couper les câbles électriques lorsqu'ils sont apparents à l'aide d'une grosse cisaille. Assurez vous toutefois que les outils soient bien isolés afin d'éviter l'électrocution. Les fils coupés, toute l'installation est alors à remplacer.
- **Le Laser** : Un laser d'au moins 5 milliwatt peut aveugler temporairement une caméra.
- **Le boîtier** : Si la caméra possède un boîtier visible, nique-le (marteau, feu...)

Pour preuves que les caméras sont loin d'être intouchables :

- **Grasse, 2008** : A peine installées, les caméras de la cité de la Blaquièrre sont détruites avec des jets de pierre.
- **Sartrouville** (58 caméras sur la commune), **avril et juin 2009, février 2010** : Quartier des Indes. Une demi-douzaine de caméras détruites par des tirs de fusil en avril 2009. Le maire fait installer des appareils blindés. Fin juin, trois caméras (5000 euros chacune) appartenant au bailleur Logement francilien sont détruites avec un pistolet 22 long rifle. En février 2010, rebelote, trois caméras sont mises hors d'état de nuire au fusil.
- **Carpentras, 9 et 10 décembre 2009** : La caméra de vidéosurveillance installée dans la cité des Amandiers (3000 euros pour la seule caméra) n'aura pas tenu 24 heures. Le 9, elle est explosée à coups de fusil à pompe. En partant, les ingénieurs tireurs déversent des clous sur la chaussée pour ralentir l'arrivée des flics. Le lendemain, le mât et les installations électriques sont arrachés. Juste avant son installation, des coupures sauvages d'électricité avaient été réalisées dans le quartier. A noter que dans le même quartier, les lampadaires sont souvent caillassés, ou neutralisés par le feu au niveau du boîtier d'alimentation électrique.
- **Dijon, 20 février 2010** : Pour « dénoncer le caractère liberticide de la vidéosurveillance », manifestation dans le centre-ville. Trois caméras sont emballées dans des sacs poubelles portés par des ballons d'hélium. Deux personnes sont arrêtées et écopent d'un rappel à la loi après un passage en garde-à-vue.

- **Grenoble, mai 2010** : deux caméras sont démontées par des participants à la manif du premier mai.
- **Toulouse, mai/juin 2010** : Deux caméras sont mises hors service par le feu, rue Caubère.

Bibliothèque Anarchiste
Anti-copyright



Lucioles
L'État nous observe, crevons lui les yeux !

Consulté le 14 octobre 2016 de lucioles.noblogs.org
Extrait de *Lucioles* n°2, Bulletin anarchiste du Nord-Est de Paris, janvier/février 2011.

fr.theanarchistlibrary.org